

## LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

La modification de notre PLU est engagée budgétairement ! Nous y participerons bien sûr activement dès lors que les réunions de travail seront organisées. Nous restons fidèles à notre projet pour lequel vous nous avez accordé votre confiance et nous serons constructifs tout en défendant nos propositions. Le point essentiel pour notre groupe est l'encadrement des divisions parcellaires, principales sources aujourd'hui de création de logements sur notre territoire. Elles amènent une forte densification de l'habitat et en même temps ont pour bénéfice de limiter l'étalement urbain. La loi ALUR voté en 2014 « met à la disposition des élus les moyens de donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols et à la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles » \*.

Il est donc essentiel de mieux encadrer ces divisions parcellaires car elles peuvent être sources de problèmes de voisinage (nuisances diverses), peuvent amener des catastrophes lors d'évènements météorologiques (fortes pluies, inondations) et peuvent ne pas être adaptées à l'identité paysagère de notre commune. Il nous faut trouver des solutions et arriver à un équilibre entre l'intérêt privé et l'intérêt général. Et il en existe ! Nous proposons par exemple : - d'encadrer la création des bandes d'accès pour éviter les divisions en drapeau. - d'établir un pourcentage (selon les zones) qui doit rester libre de toutes constructions pour les parcelles construites. - d'établir un «cercle de nature» (diamètre à déterminer suivant les zones, suivant les dimensions des terrains ...) sur toutes les parcelles.

Par ces quelques propositions concrètes, vous comprendrez notre état d'esprit et notre volonté de préserver la qualité de vie de notre commune. La modification du PLU est le moment d'un vrai débat et d'échanges constructifs, alors n'hésitez pas à venir vers nous afin de nous faire part de vos remarques.

Vos élus Vivons Pompignac Autrement : Alain Guillaume, Raphaël Jouannaud. Pour nous contacter : [vivonspompignacautrement2020@gmail.com](mailto:vivonspompignacautrement2020@gmail.com)

\*Communiqué de presse du Conseil des ministres 26/06/2013